

Direction de l'écologie

Toulouse, le 24 mars 2026

Bilan 2025 des dommages d'ours et des indemnisations sur le massif des Pyrénées françaises

La présente note à destination de tous les partenaires a été établie à partir des informations issues de l'instruction des dommages fournies par les services instructeurs des directions départementales des territoires (et de la mer) du massif et le Parc National de Pyrénées. Le bilan analyse les données qui sont remontées à l'administration. La part de prédation ne faisant pas l'objet de déclaration ne peut être intégrée.

En 2025, le réseau ours brun de l'OFB et les partenaires espagnols et andorrans ont détecté 108 ours (effectif minimum détecté) sur l'ensemble du massif pyrénéen. Le taux d'accroissement moyen annuel entre 2006 et 2024 est estimé à 11,53 % alors que les dommages constatés sont stables depuis 2020. L'aire de répartition est estimée à 7 000 km². Le rapport de suivi 2025 est disponible sur le site de l'OFB (<https://ofb.gouv.fr/doc/ours-infos-2025-rapport-annuel>).

Bilan des dommages ours 2025

Données \ Département		9	11	31	64	65	66	Total
Nombre total de dossiers enregistrés		333	60	92	37	40	20	582
Nombre de dossiers concernant les dommages ours non écartés	Cheptel domestique	213	0	64	7	5	0	289
	Ruches	2	0	0	0	0	0	2
Dommages ours non écartés	nombre d'ovins	388	0	89	18	11	0	506
	nombre de bovins	1	0	0	0	0	0	1
	nombre d'équins	0	0	1	0	0	0	1
	nombre de chiens	0	0	2	0	0	0	2
	autres	0	0	0	0	0	0	0
	nombre de ruches	17	0	0	0	0	0	17
Nombre de dossiers indéterminés		98	19	4	11	16	10	158
Nb de dossiers indéterminés indemnisés (~ours)		82	0	3	2	1	0	88
Nb d'animaux indéterminés indemnisés (~ours)		167	0	4	34	1	0	206
Dommages indéterminés indemnisés	nombre d'ovins	145	0	4	34	1	0	184
	nombre de bovins	18	0	0	0	0	0	18
	nombre d'équins	3	0	0	0	0	0	3
	nombre de chiens	1	0	0	0	0	0	1
	autres	0	0	0	0	0	0	0
	nombre de ruches	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de victimes indemnisées au total		573	0	96	52	12	0	733
Montant total des indemnisations		333 959 €	0 €	53 910 €	32 947 €	4 314 €	0 €	425 129 €

Le total des indemnisations pour 2025 s'élève à 425 129 €, ce qui est 6 % inférieur à la moyenne des 4 dernières années. 73,3 % des dossiers du massif sont constatés dans le département de l'Ariège. Cette proportion a augmenté par rapport à l'année dernière mais est inférieure à celle de 2023 (68,52 % en 2024 et 87,36 % en 2023). Les données de la Haute-Garonne montrent des tendances inversées (20 dossiers en 2023, 83 en 2024).

Cette année, le groupement pastoral d'Arreau (département de l'Ariège) a subi 43 prédatons classées responsabilité ours non-écarté, soit 20,2 % des dossiers d'Ariège et 14,9 % des dommages ours de tout le massif.

La baisse des indemnisations est corrélée à la diminution des dommages enregistrés en 2025 (dossiers classés « responsabilité ours non-écartée »), inférieur aux années précédentes (-13 % par rapport à la moyenne 2021-2024). Il est d'ailleurs le plus bas depuis 2018, qui est l'année des dernières réintroductions.

Cette stabilité des dommages avec une légère baisse depuis 2018 est observée malgré l'augmentation de la population ursine sur cette même période (+11%). En faisant abstraction des dérochements, le nombre de victimes est également stable.

Ces éléments vont dans le sens des premières conclusions de l'étude relative à la mise en place des moyens de protection. En effet, elle met en évidence un déploiement des mesures en Ariège qui pourraient possiblement expliquer la diminution de la prédation sur ce département, ainsi que le phénomène d'augmentation, puis de stabilisation des dommages en Haute-Garonne sur les zones où la prédation s'est accentuée récemment.

Les 527 animaux et ruches associés aux 289 dossiers classés « responsabilité ours non écartée », c'est-à-dire lorsqu'un ours est jugé responsable du dommage ou que sa responsabilité n'a pas pu être écartée, ont été indemnisés conformément au barème de l'arrêté relatif à l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx.

Bien que la cause des dommages soit « indéterminée » pour 158 dossiers, 88 d'entre eux ont pu bénéficier d'une indemnisation suite à la prise en compte des éléments de contexte local. En effet, une commission départementale constituée sous l'autorité du préfet de département peut prendre en considération différents éléments supplémentaires apportés qui appuieraient une décision d'indemnisation lorsqu'un doute raisonnable qu'un prédateur puisse être responsable du dommage se concrétise.

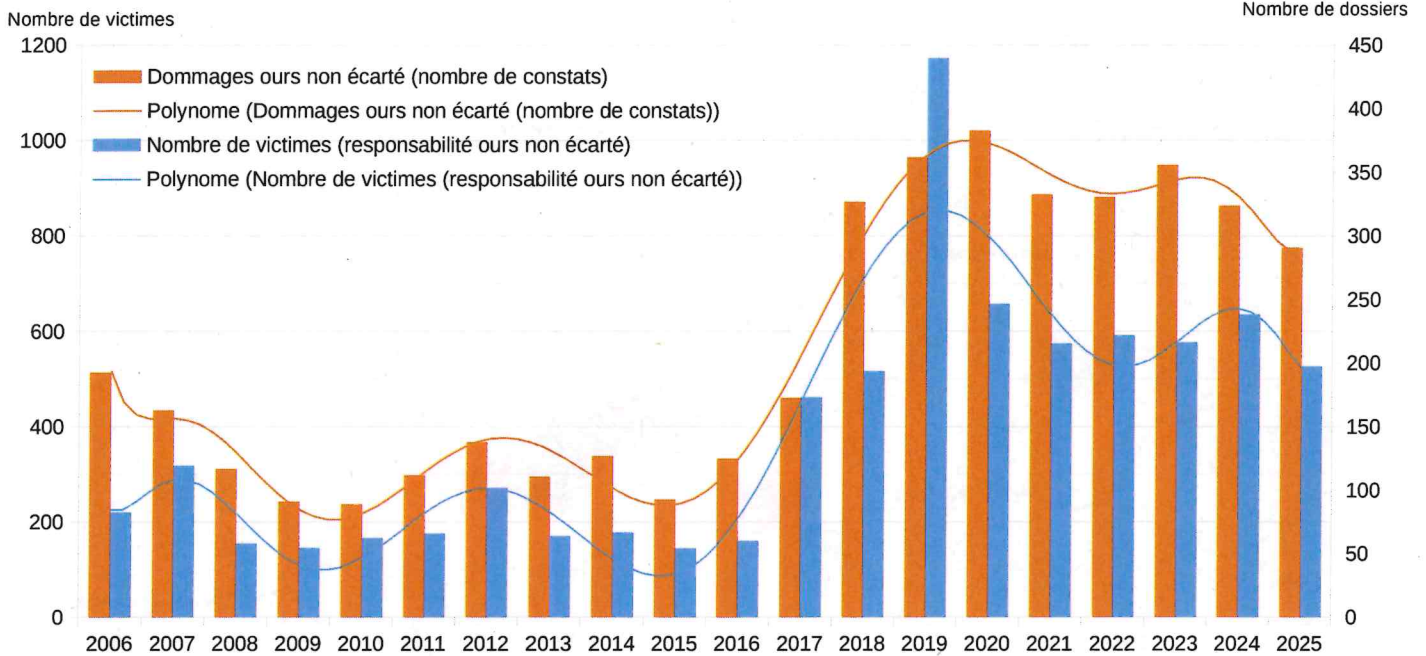
On note également que les 24 estives intégrées au cercle 0 ours pour 2026 concentrent près de 78 % des dommages et 82 % des victimes de tout le massif pour l'année 2025 (voir carte de chaleur en fin de document).

On peut noter qu'il n'y a pas eu de dérochement important depuis 2019.

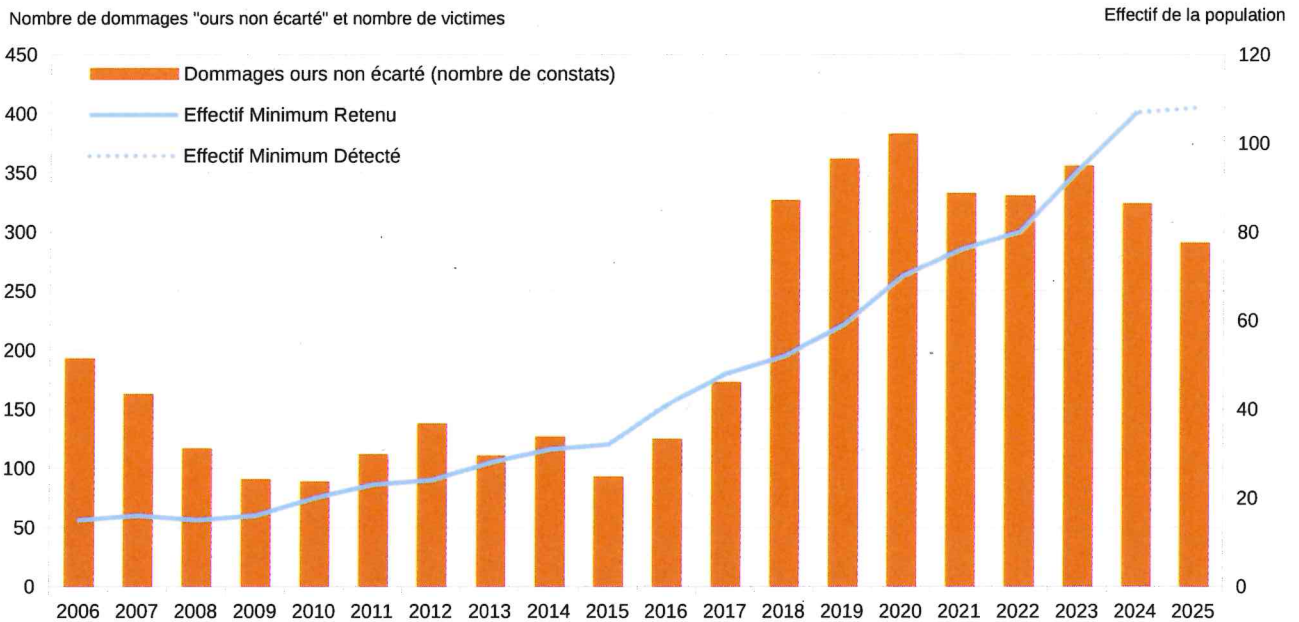
Comparatif des dommages annuels depuis 2010 et effectif minimum d'ours déterminé par le réseau de suivi

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers enregistrés	210	218	205	219	182	246	362	552	738	653	486	631	633	616	582
Nombre de dossiers responsabilité ours non écartée	112	138	111	127	93	125	173	327	362	383	333	331	356	324	291
Nombre d'animaux (responsabilité ours non écarté)	176	272	171	178	145	161	462	517	1173	658	575	592	577	636	527
Nombre de ruches indemnisées (responsabilité ours non écarté)	29	4	2	1	11	31	25	20	36	2	6	0	25	71	17
Nombre d'animaux indemnisés (dossiers classés indéterminés)	134	59	128	87	102	254	336	263	447	245	154	392	178	221	206
Effectif Minimum Retenu ou Défecté	23	24	28	31	32	41	48	52	59	70	76	80	94	107	108

Évolution des dommages "responsabilité ours non-écartée" 2006 - 2025

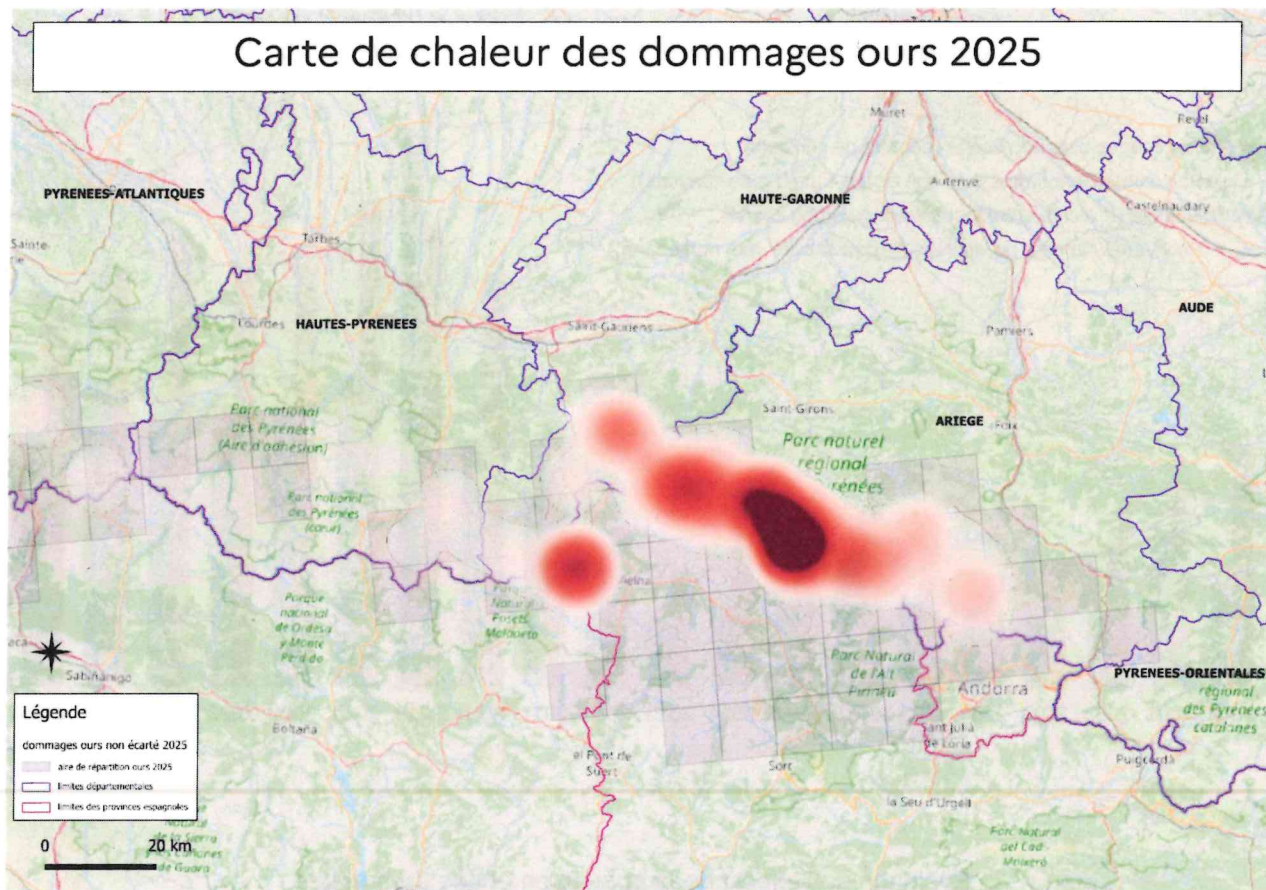


Évolution de l'effectif de la population et des dommages "responsabilité ours non-écartée" sur la période 2006 - 2025



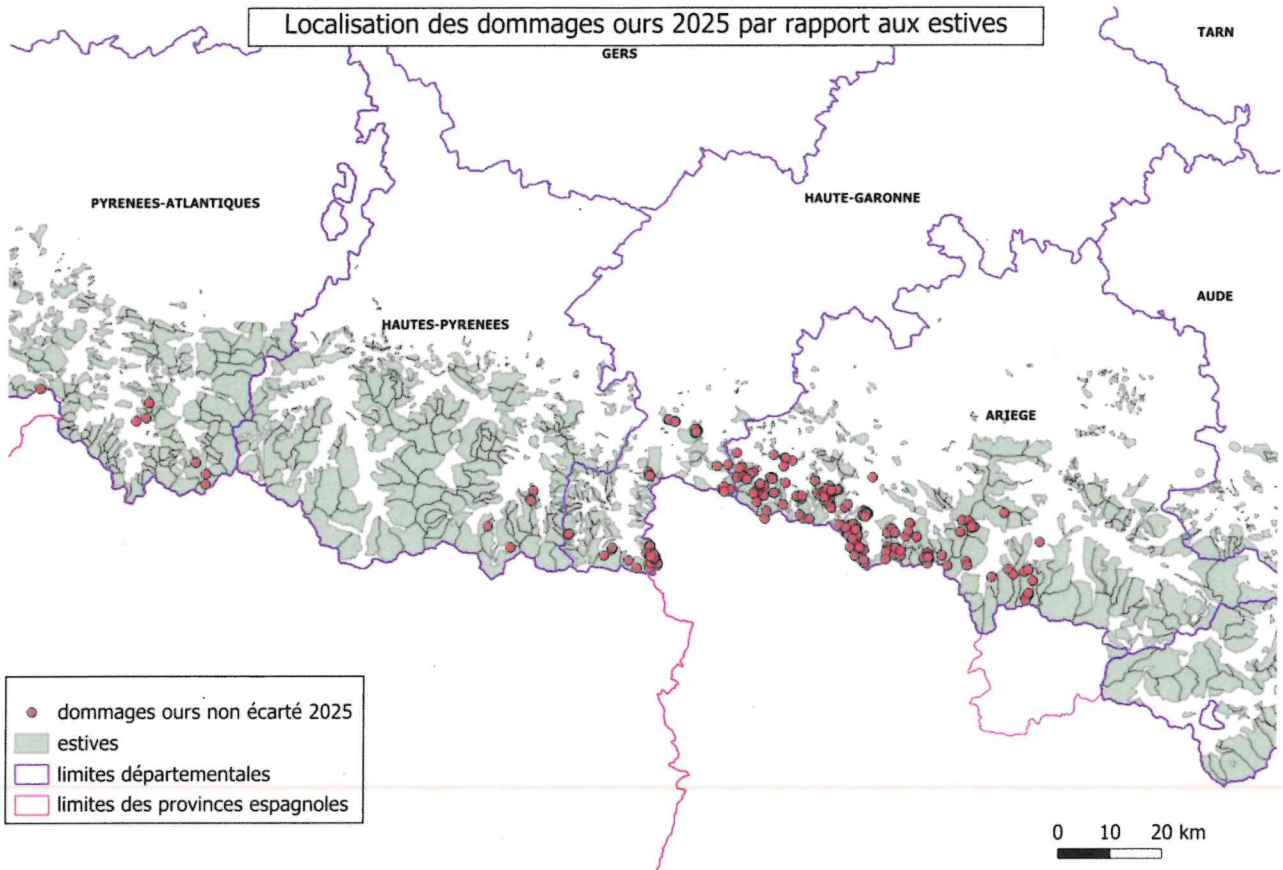
Les deux graphiques ci-dessus présentent l'évolution de la prédation constatée en nombre de constats et de victimes, avec pour le second graphique, l'évolution de l'effectif d'ours (effectif minimum retenu).

Carte de chaleur des dommages ours 2025



Carte représentative de l'accumulation des dommages en 2025 à l'échelle des communes du massif (côté français uniquement)

Localisation des dommages ours 2025 par rapport aux estives



Cette carte a pour but de mettre en évidence les communes où se concentrent les dossiers de dommages 2025. Les zones les plus foncées présentent les foyers de prédation.